



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

Beaux Terrains

A VENDRE

On en trouve encore dans notre beau coin, et ils sont de plus en plus chers, ce qui peut expliquer pourquoi certains panneaux d'annonce de terrains à vendre restent en place plusieurs années.

A moins que...

A moins que certains acheteurs potentiels, désireux d'y planter un jour la maison de leur rêve, ne se soient avisés, sagement, que le permis de bâtir sur le terrain proposé n'allait pas s'obtenir sans peine, et n'aient, à temps, renoncé à l'affaire.

Certaines déconvenues pouvant être éprouvées par des demandeurs de permis ayant auparavant signé un peu trop impulsivement le compromis d'achat de leur terrain, il est sans doute utile de donner à ce sujet quelques indications sur ce qui peut se passer et sur la façon de ne pas s'exposer à de gros problèmes.

MOTIFS DE REFUS MAJEURS

Il y a de multiples raisons possibles, et d'ailleurs compréhensibles, pour qu'un permis de bâtir soit refusé.

Nous dirions volontiers: "ne parlons pas du cas où le terrain ne serait pas situé en "zone rouge" au plan de secteur". On imagine mal quelqu'un qui voudrait construire une résidence ailleurs que sur un terrain à bâtir.

Eh bien, détrompons-nous : on a encore vu récemment à Lasne passer des demandes concernant des constructions à ériger en "zone d'espace vert, d'intérêt paysager". Plus fréquemment encore, pour des habitations à ériger à l'extrême limite d'une zone rouge - ce qui est permis - avec des terrasses, de vastes jardins et des haies qui les clôturent, établis sur une bonne quinzaine d'ares de la zone agricole voisine, ce qui risque évidemment d'être refusé.

Il est arrivé, en plus, que la zone agricole en question soit inondable. On peut dire que dans ce cas-là le refus du permis protège le demandeur contre lui-même. Un conseil tout de même : s'il met après cela son terrain en vente, ne l'achetez pas !

Or, cela se fait. Puissent nos mises en garde ne pas être inutiles...

AUTRES RAISONS

Parmi les motifs les plus courants de refus, ou d'acceptation sous réserve de conditions et de restrictions gênantes pour le demandeur, il faut compter l'inobservance de prescriptions

urbanistiques propres à un lotissement, à une zone d'habitat à caractère rural ou à une zone ayant fait l'objet d'un plan particulier d'aménagement. Il y a encore la proximité d'un site classé, le sous-équipement de voiries, le non-respect de zones de recul ou de servitudes de passage, l'impossibilité d'accès par les véhicules de pompiers, la destruction d'arbres remarquables, la modification exagérée du relief, les obstacles à l'écoulement des eaux. Il s'agit en général de ce qui est contraire au "bon aménagement local" - pour nous limiter ici à ce qui concerne l'implantation des bâtiments.

Les plans une fois faits, s'ajoutent à cela, bien sûr, les refus justifiés par des considérations de gabarit, de nombre d'étages ou d'annexes, de formes, de matériaux, etc.

LA PARADE RECOMMANDÉE

Il existe divers moyens, plus sûrs les uns que les autres, de se prémunir contre le risque d'acheter un terrain sur lequel on ne pourra

**CONSULTEZ
NOTRE AGENDA
EN DERNIÈRE
PAGE**

jamais construire le genre de maison qu'on veut y bâtir.

Il s'agit de s'assurer à l'avance que l'autorité appelée à délivrer le permis n'y verra pas d'objections. Pour ce faire, on a le choix entre trois moyens :

a) On peut écrire au service communal de l'urbanisme pour obtenir des "renseignements urbanistiques" concernant la parcelle convoitée. C'est ce que le notaire, avant de passer l'acte de vente, peut se contenter de faire dans les cas ordinaires.

Les indications reçues restent générales. On y trouve mention de la zone, rouge ou non, du recul exigé, du statut particulier éventuel (lotissement, plan particulier), etc, avec un danger : la réponse n'engage en aucune façon

Suite en page 2

LES COMMUNES ET

JOURNÉE D'ÉTUDE À LIÈGE

LA POLITIQUE DE L'EAU

L'organisation de cette journée était parrainée par l' "UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE" et par "INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE".

La première remarque : c'est l'absence de représentants des communes du Brabant, exception faite des orateurs.

Nos édiles communaux ne s'intéresseraient-ils pas à la politique de l'eau ? Nous étions pourtant une centaine de participants. Après

une allocution de bienvenue par Monsieur le Bourgmestre de la ville de Liège, nous entamons cette journée par le thème des inondations présenté par Mme Christine Lahaye, chargée de mission à Inter-Environnement Wallonie.

INONDATIONS

Les inondations ne sont pas une fatalité. Il y a plusieurs possibilités d'en éliminer les méfaits:

Suite en page 6

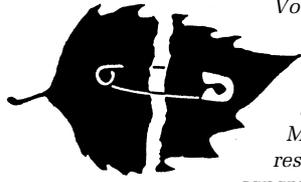


Photo extraite de «Votre jardin au naturel» (publié par la Région wallonne).



SUR UN TERRAIN COMMUNAL

REFUGE NATUREL MODÈLE



Vous en avez déjà entendu parler : un parcours didactique "Nature" va s'ouvrir à La Marache en face du restaurant "Les trois canards". La commune de

Lasne, propriétaire d'une petite zone humide à cet endroit, a confié celle-ci en gestion à l'asbl "Réserves naturelles et Ornithologiques de Belgique, RNOB". Le site sera érigé en "Refuge naturel RNOB modèle" accessible au public. Rappelons que les "Réserves Naturelles RNOB" (R.N.O.B. en abrégé) sont une association privée de conservation de la nature. Elle s'est spécialisée dans la création et la gestion de réserves naturelles et entreprend de multiples actions de sensibilisation du public à la nature.

Refuge naturel ou réserve naturelle ?

Le terme "réserve naturelle" est bien connu de tous ... bien qu'il se soit galvaudé ! Sont en général érigés en réserves naturelles, des sites d'intérêt biologique.

La notion de "refuge naturel" a été introduite par l'asbl "Réserves Naturelles RNOB" en 1985. En lançant une opération "refuge naturel" à travers la Wallonie et Bruxelles, les RNOB invitent tout particulier assurant la gestion d'un terrain à accueillir la vie sauvage chez lui.

C'est ainsi que, depuis 1985, des centaines de personnes ont transformé leur propriété en "jardin sauvage", grâce à des conseils individualisés et ont obtenu le label (symbolique) de Refuge Naturel RNOB".

Un refuge naturel n'est donc pas une réserve naturelle. Sa valeur biologique n'est pas forcément exceptionnelle (même si elle est supérieure à celle d'un jardin classique) et sa gestion concilie accueil de la vie sauvage et contraintes d'utilisation par le propriétaire.

Et le "Refuge Naturel RNOB Modèle" de La Marache ?

Le terrain humide de La Marache est une ancienne prairie de pâture bordée de saules têtards. Des plantations récentes de peupliers et épicéas en ont diminué la valeur biologique. Par une diversification des milieux (déboisement partiel pour faire place à deux mares et à une prairie de fauche, plantation de haies ...) l'intérêt biologique du site est augmenté et des milieux typiques du Brabant wallon sont restaurés. Le terrain est géré en "refuge naturel RNOB" afin de présenter au public des milieux tels que le bosquet, la mare, la prairie de fauche, l'arbre têtard et la haie. Le visiteur pourra donc y découvrir la nature telle qu'elle existe au pas de sa porte et il sera conseillé pour recréer, dans son jardin, les milieux qui lui sont présentés.

Rappelons que ce projet a obtenu le label de l'Année Européenne de Conservation de la Nature 1995 et est soutenu financièrement par la Région Wallonne, la Province du Brabant Wallon et la Commune de Lasne. Les travaux lourds (creusement des mares, pose de passerelles, tracé de sentiers, ...) ont, en effet, été effectués par des professionnels, tandis qu'une équipe de bénévoles effectue les travaux de gestion et d'entretien.

A quand une visite ?

L'inauguration officielle aura lieu le 4 avril. A partir de cette date, le site sera d'accès libre, pour les particuliers. Des activités guidées seront organisées régulièrement. Signalons d'ores et déjà : le 30 mars, à 14 h, une visite du site suivie d'une balade de découverte de la nature dans les environs et, les 5 et 12 mai, plusieurs activités dans le cadre des journées "portes ouvertes RNOB". Renseignements en téléphonant au 654.18.44

Christiane PERCSY

Administrateur des "Réserves Naturelles RNOB"

LA POSTE et les **a.s.b.l.**

Nouvelle surprise pour 1996.

La distinction entre "lettre" et "imprimé" disparaît dans beaucoup de cas. Aujourd'hui, seuls les imprimés déposés au bureau de poste par 50 UNITÉS minimum pourront bénéficier du tarif imprimé.

Notre travail repose sur le bénévolat et nos frais de fonctionnement sont réduits au strict minimum car nous ne voulons pas gaspiller l'argent des cotisations de nos membres.

Le bulletin que nous envoyons chaque trimestre à tous nos membres résidant hors Lasne bénéficie du tarif spécial de 7 F. comme publication trimestrielle à caractère non commercial dont tous les exemplaires sont réunis en un envoi groupé et déposé au bureau de poste de Lasne.

Jusqu'il y a peu, tous nos envois d'imprimés, même s'il s'agissait de spécimens de ce bulletin que nous envoyions à des "candidats membres" (en dehors de l'envoi groupé dont question ci-dessus) devaient être timbrés à 13 F. jusqu'à 20 g et 16 F. de 20 à 100 g.

Désormais, chaque fois que nous enverrons un exemplaire de ce bulletin (pesant 25 grammes), nous devons appliquer 32 F. de timbres soit le double du tarif 1995. L'envoi de quelques cartes postales mises sous enveloppe, envoi pesant entre 50 et 100 grammes, devra être oblitéré à 36 F. (16 précédemment). Pour une carte des chemins et sentiers, 32 F. au lieu de 16 !

La plupart des asbl ont protesté contre le traitement qui leur était imposé, tout le monde est mis dans le même sac (postal) et de lourdes charges financières supplémentaires risquent de mettre en difficulté certaines d'entre elles.

Lasne Nature

Suite de la première page

les autorités appelées plus tard à traiter la demande de permis de bâtir, qui peuvent ainsi un jour refuser le permis, après examen approfondi du cas.

b) On peut solliciter de la Commune un "Certificat d'urbanisme n°1", qui donne sensiblement les mêmes renseignements mais présente l'avantage d'être traité par les autorités-mêmes qui délivrent les permis. Ces autorités sont d'ailleurs tenues de ne pas s'écarter pendant un an de l'avis qu'elles donnent dans le certificat. C'est ce genre de certificat que les notaires doivent solliciter avant de faire aucune publicité pour leurs ventes publiques de terrains (selon l'article 63 du CWATUP - Code wallon d'aménagement du territoire).

c) Enfin, et c'est évidemment ce qu'il y a de plus sûr lorsqu'on sait à peu près ce qu'on aimerait construire sur le terrain que l'on envisage d'acheter, on peut se procurer un

Beaux Terrains

A VENDRE

Certificat d'Urbanisme n° 2, qui se délivre dans les mêmes conditions que le précédent mais comporte l'engagement des autorités au sujet des "travaux ou actes qu'on a l'intention d'exécuter" - travaux et actes allant de la construction dans telle partie de la parcelle d'un immeuble de tel gabarit à tel usage, aux voies d'accès à y aménager et aux plantations à supprimer ou à faire.

Le hic, c'est, bien entendu, que tout cela ne s'obtient pas en un clin d'oeil et que votre vendeur, propriétaire du terrain ou agent du propriétaire, est là qui tient dans la main un compromis à signer.

Alors ?

FAITES LE COMPROMIS VIA VOTRE NOTAIRE

C'est à notre avis la meilleure façon de procéder. Surtout demandez à votre notaire d'insérer dans le compromis - et un peu plus tard dans l'acte - une clause suspensive disant que la vente ne sera réputée définitive que si un certificat d'urbanisme n° 2 à solliciter dans tel délai ne comporte aucune restriction que l'acheteur ne pourrait admettre. Laissez-lui bien sûr, le soin de rédiger la clause de la manière qu'il préconisera, mais restez ferme sur l'intention.

Et si votre vendeur de terrain n'acceptait pas cette clause, bien que, somme toute, elle ne met pas en doute se bonne fois mais seulement le résultat de l'application de règles légales, un dernier conseil : renoncez !

Fernand DEBREYNE

Urbanisme et Aménagement du Territoire



La haie-vive ou brise-vent

son rôle, son importance



La chance que nous avons, en tant qu'habitants du grand Lasne de pouvoir vivre dans un cadre privilégié, me pousse à vous parler de l'importance de ce sujet, aujourd'hui et à long terme.

Les haies vives ont payé un lourd tribut durant ces quarante dernières années, dû au remembrement, à la monoculture, à l'effet des produits chimiques, à la hausse du prix du carburant et de la main d'oeuvre, ainsi qu'à la banalisation du paysage découlant de l'emprise du béton. On peut parler du triomphe de la géométrie ordonnée sur les lignes floues.

Pourtant les avantages que procurent les haies vives sont indéniables et nombreux.

Tout en **délimitant** les propriétés, elles **encadrent** les jardins et domaines et **dissimulent** les éléments dissonnants comme les usines, terrains de sports, campings, cimetières de voitures. Elles **améliorent le paysage en brisant toute monotonie**. Elles représentent **le calme, la tranquillité, la beauté**.

Du point de vue agricole, un bon maillage de haies **limite la vitesse du vent, augmente la température au niveau du sol**, assure une herbe plus abondante et précoce, d'où économie de fourrage. La période de végétation étant plus longue, les mises à l'herbe du bétail se font plus tôt. Les haies protègent le bétail **du vent, de la pluie, des grands écarts de température**. Dépensant moins d'énergie pour se protéger, le bétail sera en meilleure santé, la production de lait et de viande s'en trouvera augmentée. Autour des vergers, les haies **limitent la chute des fruits**.

Autour des champs, elles **protègent les céréales de la verse**.

Savez-vous que l'effet **d'écran de protection** peut couvrir une zone dont la largeur équivaut à 10 à 20 fois la hauteur d'une haie ? Pour être pleinement efficace, l'alignement doit être perpendiculaire à la direction du vent. Les arbres et arbustes sont de véritables **pièges à poussières** très efficaces. Ils servent de **filtres à pollution**. Leur enracinement favorise la **pénétration des eaux dans le sol**. Les haies contrarient avec une efficacité remarquable toutes les formes **d'érosion** sur terrain en déclivité. Elles **assainissent les sols humides** grâce à leurs fonctions drainantes; mais en même temps, elles empêchent une trop forte évaporation du sol. Elles ont des vertus thermorégulatrices surprenantes.

Les haies **servent de refuges** à de nombreuses espèces d'oiseaux, souvent comme **sites de nidification** (sur 74 espèces, 57 niches dans les arbres). Elles constituent un **habitat privilégié** pour de nombreux animaux utiles comme les crapauds, belettes, musaraignes, hérissons, taupes pour les insectes parasites qui s'attaquent aux pestes des cultures. Ces derniers ont une fonction comparable à celle des pesticides chimiques dans les monocultures.

Les haies servent de **couloirs biologiques** pour la "libre circulation" de la plupart des animaux. Elles sont aussi **source de production** pour l'homme.

Les essences d'arbres produisent **bois de chauffage et bois d'oeuvre**. Les arbres et arbustes ont aussi une **valeur mellifère** et sont un **facteur de pollinisation**. (80% de ceux-ci ont besoin des abeilles pour assurer leur reproduction). Ils **produisent**

fruits, feuilles, fleurs pour en faire tisanes, confitures, gelées, conserves, liqueurs. Le sureau, le prunellier, l'églantier, le mûrier, le sorbier, le noisetier, le tilleul, le châtaignier, les néflier, cognassier, cassis, groseillier, framboisier sont parmi les espèces les plus intéressantes.

On fera en sorte que, le plus possible, les variétés choisies soient d'origine locale, en veillant à en écarter les conifères. Il convient de **réintégrer les haies indigènes**, par ailleurs moins chères à l'achat, en décourageant les plantations de thuyas, cyprès, lauriers-cerises, tristes, invariables, étrangers au paysage rural et peu appréciés par la faune. Ils forment des rideaux trop compacts, peu perméables au vent, dont l'effet brise-vent - s'il est très efficace juste derrière le rideau - l'est beaucoup moins au-delà (formation de tourbillons). Un bon brise-vent doit être semi-imperméable pour freiner le vent sans le dévier.

Pour l'homme moderne, soumis à une vie trépidante, le spectacle harmonieux de la nature spontanée constitue un **facteur équilibrant**. Pourquoi ne pas l'introduire chez vous dans la mesure des espaces disponibles ?

Erik SEVERIN

Références :

"La Haie, un milieu à protéger" Fondation Roi Baudouin.
"Planter des haies" Dominique Soltner.
"La Haie Pour qui, pourquoi, comment ?" Marc Debroux.

PS: Le problème du choix des espèces, de la plantation, de la taille et de l'entretien seront traités dans un prochain article.

Devenez membre de l'a.s.b.l.



Lasne nature

Cotisation annuelle
(300 F minimum... pas de maximum)
à verser au compte 001-2326233-55
de l'a.s.b.l. Lasne Nature,
1380 Lasne

LA SOUSCRIPTION

EST OUVERTE POUR NOTRE LIVRE

Lasne et ses balades

156 pages - Plus de 50 illustrations -
12 promenades - 12 chapitres consacrés à
Lasne et son histoire

Prix de souscription avant le 31 mai:
450 F. + 70 F pour frais d'envoi.

(voir tous renseignements sur la feuille spéciale ci-jointe)



LA RÉSERVE NATURELLE ÉDUCATIVE DE RENIPONT

Le dimanche 30 avril dernier, nous organisons, sous la conduite de Michel Degreef de l'Institut des Sciences Naturelles et avec l'aide de Joël Hautfenne une visite de la réserve de Renipont.

Dans notre numéro de juin Françoise Tobie rendait compte de cette merveilleuse matinée et terminait son article en écrivant : "Nous espérons que cette réserve qui pourrait être un modèle de réserve éducative et de formation, sera enfin définitivement protégée et que les moyens de la gérer lui seront octroyés". Lasne Nature a récemment décidé d'octroyer une aide modeste (15.000 F) pour l'achat de matériel destiné à la réserve.

Nous avons demandé à Michel Degreef et à Joël Hautfenne de nous parler aujourd'hui de cette réserve et de son avenir.

LA RÉSERVE NATURELLE ÉDUCATIVE DE RENIPONT EXISTE MAINTENANT DEPUIS PLUS DE DIX ANS À L'ATHÉNÉE ROYAL DE RIXENSART.

Elle a été créée en bordure de la Lasne, dans le parc de l'Internat de l'Athénée de l'Etat situé à Renipont, sur la commune de Lasne. Cette situation est en fait très intéressante puisqu'elle constitue en quelque sorte (comme celle des autres réserves naturelles de Lasne d'ailleurs) un prolongement au Parc Naturel de la Dyle, et que la vallée de la Lasne constitue quant à elle, du fait des nombreuses zones humides qui la composent (étangs, marais, ruisseaux, prairies inondables, ...) un important couloir pour la migration des oiseaux.

Le label W.W.F. dont elle dispose depuis 1987 marque sa reconnaissance officielle et prouve tant la valeur biologique du site que celle des activités qu'il est possible d'y organiser.

Renipont constituait de la sorte la première réserve naturelle établie sur le territoire de la commune de Lasne.

L'importance de telles activités éducatives n'est plus à démontrer de nos jours et le succès qu'elles recueillent est évident.

Il faut cependant bien admettre que, après une période initiale au cours de laquelle tant les améliorations de la richesse biologique (obtenues par une gestion adéquate des lieux réalisée par les élèves de l'établissement scolaire) que de la qualité du travail éducatif réalisé sur le terrain ne cessèrent de croître. Faute de moyens, de personnel spécialisé disponible, mais surtout d'autorisation de gestion officielle, la mise sur pied d'activités fut chaque année et au fil du temps, toujours un peu plus fortement réduite.

UNE VOLONTÉ DE VOIR UNE REPRISE DES ACTIVITÉS SE CONCRÉTISER.

Aujourd'hui, c'est le service de la Conservation de la Nature, Division Nature et Forêts du Ministère de la Région wallonne qui étudie la mise sous statut régional officiel

de cette propriété, seule solution pouvant garantir une réalisation durable pour ce projet.

En Wallonie, les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique d'abord, relayées ensuite par le W.W.F. avaient privilégié ces démarches qui menaient des milieux éducatifs à une approche concrète de réalisation(s) visant l'apprentissage et le constat des valeurs de la conservation de notre nature.

Dans ce cadre, il avait été possible de faire reconnaître et officialiser la "Réserve Educative de Renipont - Athénée de Rixensart".

L'Année Européenne de l'Environnement avait servi de déclic à bon nombre d'activités

d'actions éducatives de terrain.

LES OBJECTIFS

Établir une collaboration et dégager les synergies entre les partenaires tels que ÉDUCATION- RÉGION WALLONNE- A.R. RIXENSART - RÉSERVE DE RENIPONT

Pour concrètement:

- mettre en oeuvre un projet pédagogique actualisé,
- disposer d'une structure stable (statut officiel),
- développer des actions réalisables à court terme, à moyen ou à long terme, en vue de mettre en place des structures d'accueil et des moyens d'éducation accessibles à un grand nombre d'autres composants de notre société : groupe d'étudiants de tous niveaux, formation des enseignants, accueil



en faveur de la participation de chacun à la protection de la nature et la mise sur pied de " Réserves Naturelles Educatives", quelles qu'en soient les structures. Elles ont permis la mise en évidence des richesses potentielles et des possibilités d'exploitation de telle(s) ou telle(s) partie(s) de ces sites parfois miraculeusement sauvegardés, souvent par hasard.

Une politique volontariste de prise en charge par la Direction Générale des Ressources Naturelles d'un maximum d'initiatives en matière de soutien, de création et d'extension des réserves naturelles possibles (sous différents statuts - gestions domaniales tenant compte des valeurs biologiques - gestion partielle de domaines militaires- soumissions de certains bois, de propriétés de fabriques d'église, ...) mérite de poser le problème de la mise en place de moyens éducatifs visant la prise de conscience des problèmes relatifs aux différents axes de nos ressources naturelles (pollutions, déchets, conservation de la nature, respect de l'environnement, ...).

En réalisant au travers de ce projet RENIPONT une "ouverture" de l'école sur l'extérieur, il était possible d'intéresser pas mal de monde, un profit pouvait intervenir pour le plus grand nombre et une réussite de l'opération dirigerait en tous cas nos "décideurs" vers une utilisation plus répandue de ce type

de séminaires, recyclage d'agents forestiers, ateliers nature, (in)formation des parents...

Des moyens sont de toute évidence nécessaires à la réalisation d'une telle entreprise, moyens dont ne disposent pas vraiment les promoteurs du projet.

Il s'agit donc bien d'établir des axes de collaborations entre certaines des parties concernées de manière telle que chacune y trouve son épanouissement dans les créneaux qu'elle aura sélectionnés, de telle sorte que la finalité puisse être atteinte par chacun et que l'expérience vécue puisse servir de modèle de formation.

Ceci nous semble la solution la plus osée, mais sans doute aussi celle qui se rapproche le plus d'un service à l'éducation d'un public le plus large possible.

C'est également celle qui devrait permettre le meilleur partage du coût et des responsabilités engagés dans une opération qui, nous en sommes convaincus, apporterait au travers de cette éducation et de la réalisation de cette collaboration entre départements ministériels différents :

- l'épanouissement des enfants,
- le renom de l'opération,
- le rayonnement de l'école,
- la reconnaissance de l'efficacité d'un enseignement moderne qui au travers de la sen-

Nouvelles de Chapelle St-Lambert

Ah ! les petites écoles de village !

On m'avait dit : "Il y a une belle exposition- nature à Chapelle".
Je m'y suis donc rendue et ne m'en repens pas.

Adorable école !

On s'y sent un peu comme dans une maison merveilleuse, où l'étude se fait dans la joie, avec discipline, sans cris, comme par magie.

Les élèves de première et deuxième années avaient passé deux jours à la mer et visité le Zwin, le Mercator et la serre à papillons. Pendant trois mois l'institutrice a orienté le travail et les recherches



L'avocette et la mouette

Ce matin, l'avocette enfila ses chaussettes.

Elle a envie de faire des emplettes

Elle quitte sa maisonnette

et rencontre la mouette.

Elle aussi a fait sa toilette

joli chapeau brun sur le tête

Et si tu t'achetais une carquette ?

Tu serais bien coquette, dit la mouette !

Où oui, ce serait chouette !

Sarah

dans les livres adéquats sur la mer, les papillons, les oiseaux dans leur biotope et les caractéristiques propres à chacun.

A l'exposition, une cassette reconstituait l'ambiance musicale des chants d'oiseaux tandis que, superbes, dessins et poèmes d'enfants racontaient leur découverte. En voici un, épinglé parmi tant d'autres...

Il y a des institutrices qui sont des fées ! Bravo à celle de Chapelle, si imaginative, et à sa petite troupe !

UNE AFFAIRE DE CLOCHER

On nous signale que J. Hautfenne a installé très confortablement un couple de chouettes effraies dans le clocher de l'église, à la demande d'un groupe de jeunes de la paroisse. Voilà une bien heureuse initiative dont nous nous réjouissons.

C'est évidemment le lieu idéal pour mettre en pratique les paroles : "Crissez et multipliez-vous" ! Qu'il en soit ainsi !

Dynamiques et motivés, les jeunes ont aussi accepté de participer aux travaux de la Réserve de Renipont. Bravo !

M.M.L.

Renipont (suite)

sibilisation aux problèmes et aux réalités de la conservation de la nature, prouve sa capacité de s'adapter aux besoins actuels de notre société.

TECHNIQUEMENT ET PRATIQUEMENT SUR LE TERRAIN

Il est à remarquer que la spécificité et la spécialisation du personnel des "Eaux et Forêts" qui pourrait être amené à apporter son aide à

la gestion du site accueillant l'opération, constitueraient des atouts supplémentaires à sa valorisation (plus) rapide.

La Direction d'administration des bâtiments scolaires de la Communauté française, propriétaire du terrain, pour sa part, laisse espérer les possibilités de réalisation.

Reste donc la bonne volonté des intéressés : main d'oeuvre bénévole pour la gestion du site, utilisation d'un personnel pédagogique "spécifique" (naturaliste, guide nature, éducateur, ...) mise en place des possibilités

d'accueil et d'ouverture sur l'extérieur, recherche de sponsors,...

Quant au contenu de l'action pédagogique il pourra être envisagé à différents niveaux de réalisation selon le choix des possibilités financières, les partenariats souhaités, les moyens techniques envisagés, les assistances pédagogiques disponibles et un étalement durable mis sur pied en collaboration avec les experts en conservation de la nature concernés.

Michel DEGREF et Joël HAUTFENNE

C'EN EST ASSEZ !

Notre patience et celle de nombreux habitants de Lasne a atteint ses limites.

Ceux qui respectent les règlements, leurs voisins et l'environnement de notre village sont sans doute majoritaires mais, considérés comme des naïfs.

Des naïfs, parce que ceux qui ne respectent rien, ceux qui balancent dans la nature leurs sacs poubelles, leurs déchets de construction ou de jardin, ceux qui s'approprient un sentier ou une servitude, ceux qui de leur voiture garnissent les accotements de sachets à frites, cannettes ou bouteilles qu'ils viennent de vider, ceux qui envoient des pesticides non seulement sur leurs plantes, mais sur celles du voisin, ceux qui ré-expédient à leur voisin, par soufflerie (car ils sont hyper-équipés) les feuilles tombées chez-eux, ceux qui déversent dans la nature ou dans un avaloir leurs huiles de vidanges ou celles de leur friteuse, ceux qui organisent des soirées, qui se prolongent tard dans la nuit, sans en avertir le voisinage, ceux qui font couler leurs eaux usées dans le chemin ou la rivière, ceux qui vident leur piscine sur la voie publique...même lorsqu'il gèle ceux qui roulent dangereusement et garent leur véhicule n'importe où, ceux qui jettent leurs bouteilles à côté des bulles même quand celles-ci sont vides, ceux qui considèrent que les espaces entre ces bulles sont destinés à y fourrer vieux matelas et TV usées, ceux qui empêchent l'usage des trottoirs en laissant croître leur haie anarchiquement, ceux qui utilisent les corbeilles à papier pour y déposer des plastiques bourrés de détritiques dont ils veulent délester leurs poubelles ...et de ce fait empêchent d'autres d'y jeter un papier, une cannette ou un paquet vide de cigarettes, tous ceux-là et bien d'autres encore, le font par ignorance par bêtise par je-m'enfoutisme ou tout simplement parce qu'ils savent que le laxisme ambiant est tel qu'on ne leur infligera aucune amende.

Et pourtant, si l'on voulait simplement appliquer les règlements, dresser 20 contraventions exemplaires 20 amendes importantes dont on exigerait le paiement, jusqu'au dernier franc, cela amènerait, peut-être, les agresseurs de notre environnement à plus de retenue, et les naïfs, à ne plus accepter ce manque de civisme quotidien comme une fatalité.

Nos meilleurs alliés dans ce combat ?

Les enfants, car leur esprit n'est pas encore pollué par l'indifférence qui nous paralyse.
Et, si elle le veut, l'Administration Communale.

D.G.



QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

Voici, réunis en une seule rubrique, la liste de toutes les possibilités d'élimination des déchets (en dehors du ramassage des poubelles).

1. COLLECTE SÉLECTIVE (GRATUITE) DES PAPIERS ET CARTONS À DOMICILE

Chaque mois, la collecte sélective a lieu un lundi (pour les rues dont les poubelles sont ramassées le lundi, le mardi et un mercredi) et le mercredi (pour les rues dont les poubelles sont ramassées le jeudi et le vendredi).

MARS: lundi 18 et mercredi 20
AVRIL : lundi 22 et mercredi 24
MAI : lundi 20 et mercredi 22
JUIN : lundi 17 et mercredi 19

Voilà une excellente occasion de se débarrasser sans frais et sans dérangement de tous ces cartons et papiers qui constituent une part importante de nos déchets. Rappelons que les papiers et journaux doivent être mis en tas ou en boîtes de carton et ficelés (afin de ne pas s'envoler lors de leur transport). Les housses plastiques, papiers plastifiés ou aluminisés sont interdits.

Les boîtes de carton **NE DOIVENT PAS RESTER VIDES ET ENTIÈRES** car elles encombreront le camion. Il convient de les déchirer, les aplatir, les plier et en faire des tas qui seront eux aussi ficelés. Sortez papiers et cartons devant les maisons la veille dans la soirée ou le matin même, **AVANT 8 HEURES**.

2. RAMASSAGE DES GROS ENCOMBRANTS

AVRIL
LUNDI 1 dans les rues de la tournée de ramassage des poubelles du lundi.
MERCREDI 3 (rues du mercredi).
VENDREDI 5 (rues du vendredi).
MARDI 9 (rues du mardi) et
JEUDI 11 dans les rues du jeudi.

JUIN
LUNDI 3 (rues de ramassage du lundi).
MERCREDI 5 (rues du mercredi).
VENDREDI 7 (rues du vendredi).
MARDI 11 (rues du mardi) et
JEUDI 13 (rues du jeudi).

Ne pas oublier de coller une étiquette sur les grosses pièces !

Découpez et épinglez en bonne place ces informations

(Suite en page 7)

LES COMMUNES ET LA POLITIQUE DE L'EAU

Suite de la page 1

- Imposer des citernes d'eau de pluie dans les zones sensibles.
- En milieu rural, ne plus délivrer de permis de bâtir dans les zones inondables.
- Maintenir les prairies inondables dans les fonds de vallées.
- Arrêter le drainage des fonds de vallées et des cultures situées en zones humides.
- Stopper le remblayage des zones humides.

Pour les habitants ayant leur habitation en zone inondable :

- Interdire les caves; s' il y a des caves, elles doivent être aménagées pour être inondables.
- Le rez- de-chaussée devra être "inondable", éviter les tapis plats, panneaux de giproc,... avantager le carrelage.
- Prévoir les équipements électriques à l'étage.
- Placer la chaudière à l'étage.
- Installer des dispositifs " anti-refoulement " dans les conduites d'égoût existantes.
- Interdire les commerces dans les sous-sols.

Rôle de l'agriculture :

Plusieurs points :

- Éviter au maximum le drainage des terrains agricoles.
- Eviter la mise à nu des sols en hiver, afin de diminuer le ruissellement.
- Eviter de tracer les sillons dans le sens de la pente du terrain.
- Eviter le labour trop profond.
- Favoriser la plantation de haies, de bosquets.
- Favoriser la plantation de feuillus par rapport aux plantations d'épicéas (qui appauvrissent le sol).

TECHNIQUES DU GÉNIE CIVIL

Même si les inondations ne sont pas comptées par ces mesures, il existe des moyens pour lutter. Voici quelques propositions :

- Envisager des berges rehaussables aux endroits stratégiques.
 - Eviter le dragage des rivières non-navigables : cette méthode détruit la vie aquatique, déstabilise les fonds et bords de rivières, augmente le volume d'eau de passage, sans tenir compte des effets produits en aval.
 - Eviter la rectification des cours d'eau.
- Encore une fois, on ne tient pas compte des dégâts occasionnés en aval par l'augmentation du débit.

En ce qui concerne notre commune, si souvent touchée par les inondations, ces quelques conseils seront à méditer.

ÉGOUTTAGE

Ce sujet est présenté par Michèle Boverie, Conseillère à l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

En premier lieu, il convient de déterminer les zones sensibles. On entend par zones sensibles, les zones à forte eutrophisation (quand les cours d'eau contenant trop de nitrates et phosphates s'encombre de plantes aqua-

tiques qui, consommant l'oxygène, conduisent à la disparition des poissons). Pour le 31 décembre 1998, les agglomérations dont l' E.H. (Équivalent Habitant) est supérieur à 10.000 devront être équipées de réseaux d'égouttage si elles sont en zones sensibles. L'épuration des eaux urbaines est confiée pour notre province à l'I.B.W. La Région wallonne couvre totalement, dans ces cas-là, les frais d'investissement et de fonctionnement.

Ces travaux seront réalisés dans les délais fixés par les programmes pluri-annuels de réduction de la pollution des eaux de surface. Le plan communal général d'égouttage a une validité maximale de 15 ans.

On considère qu'à partir d'un coût supérieur à 250 à 300. 000F, la collectivité n'égoutte plus les habitations.

Celles-ci devront avoir une épuration individuelle.

LA VALORISATION DES BOUES D'ÉPURATION COLLECTIVE

Ces boues peuvent être utilisées en agriculture mais elles sont soumises à analyse. Elles ne peuvent pas contenir de déchets toxiques.

SUBSIDES POUR L'INSTALLATION D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Le montant de la prime s'élève à 40.000 F pour une unité d'épuration traitant une charge polluante de moins de 6 équivalents / habitant (maison unifamiliale type de 5 personnes). A cette somme on ajoute 10.000 F par E.H.

Le subside ne pourra pas dépasser 300.000 F. La procédure d'octroi doit être adressée à la Région wallonne.

COÛT, PRIX VÉRITÉ DE L'EAU

Le prix de l'eau est en accroissement constant. Alors que 10 litres d'eau potable par jour suffisent en Belgique, nous consommons 180 litres/ jour.

Le plus grand consommateur étant la Suisse : 362 litres/jour. En Wallonie, seulement 30 % des eaux usées sont épurées.

Sur base d'un prix moyen de 65 francs/m³ en 1994, 41 F. 50 sont octroyés à l'eau, 7 F. à l'amortissement, 5 F. 25 à la redevance et le reste aux taxes.

L'estimation est de 88 F. le m³ pour 1988 100 à 120 F. Le m³ pour l'an 2000.

POURQUOI UNE TELLE AUGMENTATION ?

La majorité servira à l'installation de stations d'épuration; en effet, on estime que le prix de l'eau potable n'augmentera pas, mais les frais seront consacrés au traitement des eaux usées.

Alain CHARLIER
GROUPE EAUX



SAUVONS-LES !

Notre groupe "Sauvetage des batraciens" s'est réuni le 30 janvier dernier au siège de notre association sous la conduite de Johanna LEUPEN, sa responsable, et en présence de Mme Christiane PERCSY, déléguée pour le Brabant de RAÏNNE (SECTION HERPÉTOLOGIQUE de l'asbl "AVES").

Les participants ont échangé leurs points de vue et expériences au sujet de nos campagnes des printemps passés.

Nos lecteurs s'en souviendront, quelques dévoués, au printemps dernier comme les années précédentes, ont permis à de nombreux tritons, grenouilles mais surtout crapauds, d'atteindre leurs lieux de ponte sans se faire écraser sur nos routes et chemins.

Cette migration, au départ de leurs lieux d'hibernation se passe en deux endroits bien délimités de notre village : à Couture-St-Germain, au carrefour formé par la rue de la Croix Rolland, le sentier 22 et la rue du Chêne au Corbeau et à quelques centaines de mètres de cette dernière, le long des étangs; et, d'autre part à Ohain, sur la route de La Marache, le long du tronçon compris entre sa rencontre avec la rue d'Aquinot jusqu'à une centaine de mètres de La Roseraie, c'est-à-dire, là aussi, le long des étangs.

Au printemps dernier, nous avons ainsi "transféré" plus de 5000 de ces batraciens.

Grâce aux échanges d'idées et d'expériences ainsi qu'aux conseils de la spécialiste qu'est Mme Percsy, notre travail futur sera grandement amélioré, plus efficace, et l'inventaire dressé plus précis. En effet, il s'agit non seulement de sauver ces bêtes de l'écrasement sous les pneus, mais aussi d'étudier, par la rentrée de données aussi exactes que possible, l'évolution de leurs populations dans l'ensemble du pays. Les participants ont décidé de garder le contact avec Johanna LEUPEN de façon à organiser, aussitôt que les conditions climatiques deviendront favorables, une répartition des tâches pour chaque soirée.

Rappelons que "conditions climatiques favorables" signifie que la température nocturne est supérieure à 5°. Cela peut se passer en février, plus généralement début mars. C'est alors que les batraciens sortent de leur

refuge et se dirigent vers le lieu de ponte. Si le temps doux persiste la migration peut être pratiquement achevée en 10 ou 15 jours. Par contre, notre pays connaissant souvent des périodes où alternent courtes périodes de gel et de redoux, cette migration s'arrête puis reprend selon la température. Cela peut se prolonger jusqu'au coeur du mois d'avril.

Si cette action vous intéresse, si vous êtes prêts à y consacrer une ou plusieurs soirées, contactez Johanna LEUPEN au 02/ 633 24 71.

Rejoignez notre groupe. Il s'agit d'une action de haute utilité puisque ces batraciens sont grands consommateurs d'insectes... et réduisent en conséquence l'emploi de pesticides. C'est aussi un agréable but de promenade durant les premières belles soirées.

Il n'y a pas d'âge pour participer et nous avons constaté combien les jeunes étaient passionnés par cette occupation. Ces jeunes doivent pourtant être, pour leur sécurité, accompagnés d'adultes, enseignants ou parents.

Un petit matériel est nécessaire :

- une bonne lampe de poche (pour repérer les batraciens dans l'obscurité);
- un brassard réfléchissant afin de signaler votre présence aux automobilistes;
- un récipient (style seau de plastique) dans lequel on place les crapauds afin d'aller les porter au bord de l'étang tout proche.

Il convient de prendre les animaux avec les mains légèrement humides. Certains préfèrent travailler avec des gants. Dans ce cas les gants devront eux aussi être légèrement humides et dépourvus de tout détergent ainsi que de talc.

"Les Batraciens sur nos Routes" une belle publication rédigée par Christiane Percsy, abondamment illustrée et contenant de nombreuses informations générales sur les batraciens ainsi que les manières de les protéger peut être obtenue sur simple demande.

Il suffit d'écrire à AVES, asbl, rue Marché aux Herbes, 79 à 1000 BRUXELLES en joignant à votre lettre 65 francs en timbres.

QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

(Suite de la page 6)

3. LES BULLES SONT DÉSORMAIS PLACÉES:

À OHAIN : Centre sportif et culturel de Lasne, route de Genval (Gros Tienne) et rue des Saules (Ransbeck).
À MARANSART : Centre sportif et culturel, rue de Colinet.
À LASNE CHAPELLE-ST-LAMBERT : Place de Renival.
À COUTURE-ST-GERMAIN : Rue du Village.
À PLANCENOIT : Rue de la Bachée.

4. PARCS A CONTENEURS:

Toutes les personnes privées, domiciliées à Lasne (la première fois, munissez-vous de vos pièces d'identité) sont autorisées à y déposer gratuitement une série de déchets dont nous avons donné la liste complète dans notre numéro de décembre 1994. Nous pouvons vous envoyer cette liste sur simple demande.

ADRESSES, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

RIXENSART
rue Auguste Lannoye TEL.: 02/ 654 12 26 (près des anciennes papeteries)

De mars à octobre, du lundi au vendredi de 11 à 18h15 et le samedi de 10 à 18h15. (de novembre à fin février, les heures d'ouverture et de fermeture sont avancées d'une heure).

LOUVAIN-LA-NEUVE
rue Georges Lemaitre, 11 (non loin de la gare et de la Place Louis Pasteur).
TEL.: 010/ 45 34 38

De mars à octobre, du lundi au vendredi de 11 à 18h15 et le samedi de 10h à 18h15. (de novembre à fin février, les heures d'ouverture et de fermeture sont avancées d'une heure).

NE MÉLANGEZ JAMAIS LES PRODUITS AVANT DE LES AMENER AU PARC À CONTENEURS.

Signalez aux préposés les produits particulièrement dangereux.

N. B.: Il arrive parfois que l'on ne puisse déposer telle ou telle sorte de déchets, les conteneurs adéquats étant saturés. Afin d'éviter ce genre d'aventure, nous vous conseillons de téléphoner au parc à conteneurs choisi avant votre départ. Pour Rixensart, au n° 02/ 654 12 26 et pour Louvain-la-Neuve, au 010/ 45 34 38.

RECYCLER C'EST BIEN, RÉDUIRE SA PRODUCTION DE DÉCHETS EST INDISPENSABLE, SI NOUS NE VOULONS PAS UN JOUR ÊTRE SUBMERGÉS PAR LES ORDURES !!



UN CADEAU APPRÉCIÉ



LA CONFÉRENCE ILLUSTRÉE DE DAMIEN HUBAUT

Ce 16 janvier, Lasne Nature offrait à tous les amateurs- ils furent nombreux- une conférence illustrée, sur les oiseaux.

Damien HUBAUT, nous connaissons. Précédemment, il nous entretenait des martins-pêcheurs et des chouettes. Cette fois, des grues et de leur migration.

L'art du photographe est fameux. Il capte les ciels aussi bien la nuit que le jour et le vol en escadrille des oiseaux n'a pas de secret pour lui. Sa connaissance ornithologique est immense.

Savez-vous qu'à l'étang de Der (sur la route des vacances pour beaucoup d'entre nous, près de Saint-Dizier, en Champagne) les grues sont des dizaines de milliers à faire escale avant de repartir vers le Sud ? Cette étendue d'eau, artificielle, ne compte que 4800 hectares... Cela fait rêver... Mais les échassiers eux n'ont pas rêvé. Sitôt le site aménagé, ils en ont pris possession. Faut-il dire que les grues n'ont pas fait le pied de grue... Le spectacle est extraordinaire dit, l'ornithologue.

Au cours de la deuxième partie de la soirée nous avons observé sur l'écran, en grand, ce que nous voyons bien souvent dans nos jardins, d'un peu loin il est vrai : les oiseaux familiers.

Damien Hubaut nous a parlé avec amour et simplicité de sa passion pour nos amis à plumes. Nous espérons le revoir encore, un peu plus tard, mais c'est dès maintenant que nous lui redisons MERCI !

M.M.L.

BIBLIOTHÈQUES

Jours et heures d'ouverture des bibliothèques de Lasne, riches en livres sur la nature.

MARANSART, Vallée à Dame
Mar.: 17 - 18h30 - Merc.: 16 - 18h.
Dim.: 10h30 - 12h.

PLANCENOIT, Maison de Tous, rue de la Bachée, 17.

Merc.: 16 - 18 h - Dim. : 10h30 - 12 h.

CHAPELLE St-LAMBERT, rue St-Roch, 2.
Mar.: 17h30 - 19h30 - Merc. : 12h15-14h15 (vacances scolaires: 13 - 14h)
1er et 3e Dim. : 10 - 12h.

LASNE, Centre sportif route d'Ohain,
Lun. : 17h30 - 19h - Merc.: 14h30 - 18h -
Vend.: 17h30 - 18h30. Sam. : 10 - 13h.

Le Courrier des Lecteurs

LA CHATTE PEPSI NOUS ÉCRIT :

Bois Lionnet, une petite route pavée. L'endroit semble tranquille. Il fait en tout cas les beaux jours de ses habitants. Mais nous, animaux, devons faire attention. Au cours de nos promenades quotidiennes, nous pouvons tomber sur des collets. C'est la mésaventure qui m'est arrivée. Je suis Pepsi, magnifique chatte (c'est du moins ce que j'entends dire autour de moi), magnifique chatte au long poil gris perle. Je suis rentrée chez ma maîtresse avec un long câble (voir photo ci-dessous) enroulé autour de ma taille à proximité de mes deux pattes arrières...

Tous les jours, j'aime me promener mais tous les jours je préfère passer la nuit à la maison. Lorsque je suis rentrée en rampant, toute sale avec une sorte de fil qui dépassait, ma maîtresse s'est vite rendu compte qu'il s'agissait d'un câble provenant d'un collet. Vous imaginez la volonté de survie que j'ai eue pour le casser. Je me suis bien laissée faire pour que l'on puisse l'enlever.

Après avoir coupé quelques poils, mon petit maître Ludovic a réussi à faire coulisser tout doucement le fil, il me restait une belle ligne...

Pendant plus d'une semaine, j'ai été complètement groggy. Je ne bougeais plus, je ne mangeais rien.

Même si je m'en sors, il me restera toujours des traces de ma cuisante mésaventure.



L'objet du délit

Dans ma famille, on aime les animaux. On ne comprend pas et on se demande pourquoi on trouve encore dans des jardins (ce qui veut dire proches de tout animal domestique) des collets et autres pièges tout aussi cruels qui laissent deviner une mort lente... Pourquoi perpétuer ces pratiques barbares?

Pour PEPSI, C.B.

MASTODONTE ?

Il faudrait en parler tout haut...

Et c'est tout bas que le sujet est à la une, par tout. On le chuchote dans les magasins, sur les trottoirs, on en parle entre voisins... Est-ce du maïeur - dont la presse brabançonne rapporte qu'il aime tant la nature - qu'est venue la permission de construire ces maisons monumentales à la rue de Caturia ? Chacun son goût, évidemment... mais où sont donc les normes communales qui, voulant éviter les "fermettes flamandes" obligent les candidats bâtisseurs à construire des maisons de deux étages ?

Ne pouvez-vous vraiment rien faire pour empêcher le non-respect d'un certain style rural

J.M.

SIROP DE FLEURS DE SUREAU

Plusieurs lecteurs nous redemandent cette recette.

On connaît généralement la confiture ou le sirop de sureau faits avec des fruits venus à maturité.

Ici, il s'agit de tout autre chose, d'un goût très différent.

A la fin du printemps, les sureaux, nombreux dans nos régions portent de belles ombelles de fleurs blanches.

Récoltez vingt belles ombelles. Lavez-les et mettez dans un grand plat ces fleurs que vous aurez débarrassées d'un maximum de tiges.

Recouvrez-les d'un litre et demi d'eau froide et de deux kilos de sucre cristallisé.

Mélangez. Laissez macérer durant deux ou maximum trois jours. Quand vous passez à côté de votre plat remuez-le tout à l'aide d'une cuillère en bois afin que le sucre soit bien dissous.

Passez le tout à l'étamine et ajoutez au jus obtenu 25 gr d'acide citrique (vendu en pharmacie) que vous aurez préalablement délayé dans un peu d'eau tiède.

Mettez en bouteille le sirop ainsi obtenu et bouchez.

Le sirop se conserve très bien en cave (au-delà d'un an) ou dans le fond de votre frigo. Une bouteille entamée sera replacée au frigo. Ne vous inquiétez pas si quelque substance épaisse apparaît à la surface du liquide; il suffit de l'éliminer avant de servir.

Voilà un sirop qui vous permettra de préparer, en en mettant 1cm au fond d'un verre, une excellente boisson rafraîchissante au goût extrêmement fin et inattendu.

IL Y A EAUX... ET EAU

Les eaux en bouteilles sont de trois types: LES EAUX DE SOURCE : issues d'une source ou d'un puits forcé, elles ne peuvent subir aucun traitement.

LES EAUX MINÉRALES : issues elles aussi de sources mais devant posséder des vertus curatives.

LES EAUX DE TABLE : eaux de distribution parfois déchlorées et gazéifiées.

Les eaux minérales ne doivent même pas se conformer aux prescriptions légales de potabilité appliquées à l'eau de distribution publique.

Certaines eaux minérales ne sont pas à conseiller pour une consommation quotidienne.

Leur prix varie de 10 à 15 F. le litre.

Il est souvent de bon ton de dénigrer l'eau qui nous arrive par nos robinets, influencés que nous sommes par les publicités tapageuses pour les eaux en bouteilles.

Tâchons de nous forger notre propre opinion sur le goût de cette eau et faisons entre nous des essais de dégustation "à l'aveugle". Le résultat vous étonnera... surtout qu'elle coûte moins de 10 centimes le litre.

Rappelons que l'eau de distribution doit répondre à des normes sévères de qualité édictées par la CEE. Savez-vous que l'I.E.C.B.W., la compagnie dont dépend notre distribution réalise annuellement 4000 analyses!



QU'EN EST-IL DE CE FAMEUX SENTIER 71 ?

En D/2 et D/3 sur notre carte, ce sentier de plus de 7 km qui permet de joindre la Forêt de Soignes (à Gaillemarde) à l'église d'Ohain et qui est encore obstrué à divers endroits par des clôtures ou des amas de briquillons. Nous en avons déjà beaucoup parlé !

Depuis plusieurs années, nous avons tenté d'en obtenir la réouverture afin d'éviter les détours dangereux sur la route des Marnières, le Vieux chemin de Wavre et la chaussée de Louvain.

Si, nous fûmes déboutés de nos dernières actions au Tribunal de Police, si la Cour de Cassation n'a pas fourni d'explication à sa décision (ne respectant pas elle-même l'article 157 de la constitution), CELA NE VEUT PAS DIRE QU'IL N'Y A QU'À FAIRE SON DEUIL DE CET INDISPENSABLE SENTIER.

En effet, les réponses du Tribunal de Police et de la Cour de Cassation ne concernaient pas la réalité des faits : à savoir l'existence du sentier fermé illégalement à trois endroits. Les réponses du tribunal ne concernaient que les peines éventuelles à infliger aux trois responsables des obstructions.

L'important reste donc toujours pour nous de récupérer l'usage de cette servitude de passage sur son intégralité. COMMENT ?

Lasne Nature a été forcée d'utiliser en son temps une voie juridique peu appropriée pour des raisons qu'il serait trop long de présenter ici - et ne peut plus agir en justice pour ce cas précis.

La Commune, par contre, était restée intelligemment à l'écart de notre action afin de se réserver, nous a-t-elle dit, la possibilité de réagir ultérieurement en utilisant une autre voie juridique.

Le moment est venu dès lors, pour la Commune, de montrer sa volonté et son courage de respecter ses engagements électoraux et de prendre le relais pour faire libérer définitivement les passages obstrués.

Nous rencontrerons très prochainement les responsables communaux à ce sujet et vous tiendrons informés du résultat de nos démarches.

Tout le monde connaît le nom du sentier 71 de Ohain. C'est "le Sentier du Mayeur".

Nous ne pouvons croire que M. Rotthier pourrait y rester insensible.

Quant à nous tous, promenons-nous-y "tant que le loup n'y est pas"

Monique DEKKERS

BORDS DE ROUTES

Dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature, la Commune de Lasne, participe, en collaboration avec la Région wallonne, à une action pilote pour une gestion plus écologique des bords de routes.

Une documentation relative à cette action sera bientôt distribuée aux habitants de l'entité

Savez-vous que dans les bords de route, on a recensé : 20 espèces de mammifères, 40 d'oiseaux, 6 de reptiles, 25 de papillons 15 de bourdons ainsi qu'une flore riche d'au moins 500 espèces de plantes supérieures? Un milieu à protéger !

EXPOSITIONS À LASNE

GALERIE D'ART NAÏF

rue de la Lasne, 140, Tel.: 654.19.33

Du 23 mars au 31 mai

SALON D'ENSEMBLE.

Ouvert les mer., jeudi et vend. de 14 à 19 h

Les samedis et dimanches de 10 à 12 h et 14 à 19h ou sur rendez-vous.

INTERNATIONAL ART GALLERY

Bois Lionnet, 16, Tel.: 633.18.06.

Jusqu'au 17 mars

ELISE DELBRASSINNE,

Pierres de silence (sculptures)

Du 23 mars au 21 avril

DIALOGUE

ensemble de peintures et sculptures

Du 27 avril au 27 mai

PAUL SCHROBLITGEN

peintures

La galerie est ouverte pendant les expositions tous les jours de 11 à 19 h ou sur rendez-vous.

Fermé les mercredis non fériés.

GALERIE TRIÈDRE

rue du Try Bara, 18, Tel.: 633.19.39.

Du 9 mars au 7 avril

Huiles de DINGELSTADT

Gravures d' Yvonne DELGOS

Sculptures de Colette DEBREYNE

Ouvert du jeudi au dimanche de 14 à 18 h.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros

Secrétariat :

Didier GELUCK au 633 30 24

Trésorerie :

Geneviève VAN ACKER au 633 16 19

Groupe Sentiers :

Pascale LAMBERT au 633 64 90

Paul LECHARLIER au 633 15 87

Réserve Naturelle du Ru Milhous :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20 h

Conservateur

de la Réserve naturelle :

Eric de MEVIUS au 633.30.29

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18 h

Urbanisme, Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles, flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

Comité de rédaction :

Didier GELUCK au 633 30 24

La chronique de Françoise BORTELS

Dans notre précédent numéro, nous avons publié un article consacré au site de la Tour de Moriensart. Voici la fin de cette étude :

LES SEIGNEURS DE MORIENSART

Les noms en "sart" sont nombreux (Moriensart, Maransart, Rixensart, ...) et nous ramènent inévitablement vers " essarter " c'est-à-dire défricher la terre. Défrichée dans ce cas par un certain Morial ou Morel ou encore Moreau ce qui signifie le Maire ou le bronzé (1).

Or, un vassal du seigneur de Wavre, le chevalier Arnoul de Limal, qui portait le sobriquet de Morel, vivait dans les années 1220 et il est tentant de croire qu'il ait donné son nom à la tour construite à cette époque.

En 1280, on trouve la famille de Limal mentionnée comme propriétaire de la seigneurie de Moriensart.

Cent ans plus tard, un des successeurs dudit Morel également nommé Arnoul, vend ses biens dont une tour à Moriensart aux van den Bossche (du Bois ou Doubos), les seigneurs d'Ohain.

En 1440, Moriensart appartient à la famille Pinnock, originaire de Louvain, qui la cède en 1511 à Colard Ferry, fils de maître Martin verrier à Ways.

Aymon Ferry décède en 1561, criblé de dettes.

Tous ses biens sont inventoriés et vendus en 1569, à Guillaume Le Vasseur, receveur général d'Artois, tout dévoué à la cause du roi d'Espagne Philippe II.

Par mariage, Moriensart fut transmis en 1637 à la famille espagnole des Coloma. Ce sera l'âge d'or du domaine qui sera agrandi et érigé

en baronnie en 1657.

En 1795, l'abbé Antoine-François Coloma lègue ses biens à son neveu Jean-Marie van der Dilt, chambellan de Guillaume Ier des Pays-Bas. La tour fut ensuite cédée par Antoinette van der Dilt de Borchvliet dernière du nom à son neveu le baron Jean Gericke d'Herwynen, père du propriétaire actuel François-Xavier Gericke d'Herwynen lequel, lors de certaines journées du Patrimoine, ouvre les portes de son domaine.(2)

Et Hergé me direz-vous, que vient-il faire à Moriensart ?

Il possédait tout simplement une maison à Céroux où il aimait séjourner (dans la rue qui porte aujourd'hui son nom). C'est ainsi qu'il fit connaissance avec le baron Jean Gericke d'Herwynen pour lequel il dessina la tour en compagnie de Tintin et Milou, les héros des bandes dessinées qui ont fait et font encore la joie des jeunes de 7 à 77 ans.

(1) Abbé Jeandrain : notice sur la tour de Moriensart.

(2) Il est possible de visiter la tour en prenant rendez-vous par téléphone avec son propriétaire au n° 010 / 61.15.17.

ERRATUM

En annonçant dans notre précédent numéro la constitution d'une asbl "Les amis du site de Moriensart" nous avons donné un n° de téléphone de contact qui comportait une erreur. Il fallait lire le 010 / 61 28 97 (et non 610). Pardon à nos amis de l'asbl et à nos lecteurs.



AGENDA

MARS 95	
SAMEDI 16	JOURNÉE DE GESTION DE NOTRE RÉSERVE NATURELLE du RU MILHOUX . Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (par chemin à la Croix). Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Confirmez votre venue aux n° 653 55 79 ou 633 30 29.
SAMEDI 23 DIMANCHE 24	FÊTE DU PRINTEMPS à "la Maison de l'Acacia méconnu"- 5, chemin de Placenoit - LA MARACHE - OHAIN.
JEUDI 28	À 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion plénière de LASNE NATURE. Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. BIENVENUE À TOUS.
SAMEDI 30	14h Visite du site du Refuge Naturel Modèle de LA MARACHE, RNOB, route de La Marache (face au restaurant "Les 3 Canards") - OHAIN/LASNE. Renseignements, Tel. : 02 / 654 18 44.
AVRIL 96	
LUNDI 1er AU JEUDI 4	Visites guidées, sous le conduite de Michel DEGREEF du Musée d'Histoire Naturelle, de La Réserve Educative de RENIPONT (dépendant de l'Athénée de Rixensart) pour groupes d'élèves de 6e primaire des communes environnantes. Demandez à la direction de l'école de votre enfant de prendre contact avec l'Athénée. Renseignements à l'Athénée de Rixensart. Tel. : 02/653 81 01
SAMEDI 13	JOURNÉE DE GESTION DE NOTRE RÉSERVE NATURELLE du RU MILHOUX . Rendez-vous à partir de 9h30 à l'arrière de la réserve (par chemin à la Croix). Bienvenue à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Confirmez votre venue aux n° 653 55 79. ou 633 30 29
JEUDI 25	À 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion plénière de LASNE NATURE Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. BIENVENUE À TOUS.
SAMEDI 27	Promenade sous la conduite de Françoise TOBIE, guide nature: BEAUTÉ DES CHEMINS CREUX DE LA VALLÉE DU SMOHAIN. 9h30. Départ du Kiosque de la place Communale d'Ohain.
MAI 96	
MERCREDI 1er	MARCHE ADEPS organisée par LASNE NATURE. Marches de 5, 10 et 20 km au départ de l'ECOLE DU CENTENAIRE (ex-école Ste Lutgarde) rue du Vieux Monument 1380 LASNE. Permanence dès 8 heures. Participation gratuite. Rafraichissements, restauration.
VENDREDI 3 SAMEDI 4 DIMANCHE 5	de 14h à 18h FÊTE DES PLANTES ET DU JARDIN à l'Abbaye d'Aywiers. de 10h à 18h Thème général : L'intégration du jardin dans son cadre naturel • Stand LASNE NATURE. de 10h à 18h Visites guidées des jardins : samedi 11h et dimanche 11 et 15h. Samedi 15h30 : Conférence-débat RNOB: JARDIN SAUVAGE - POURQUOI ? COMMENT ?
JEUDI 30	À 18h30 : Réunion du GROUPE SENTIERS. À 20h : Réunion plénière de LASNE NATURE. Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet. BIENVENUE À TOUS.

DERNIÈRE MINUTE

Nous venons d'apprendre que deux de nos membres :
Françoise BORTELS-ROSE de Maransart et Willy CALLEEUW de Placenoit qui avaient présenté l'an dernier leur mémoire en vue de l'obtention du brevet de GUIDE NATURE, ont réussi

brillamment leurs examens.

Qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus vives félicitations et de toute notre sympathie.

Au nom de tous les membres de Lasne Nature.

Le conseil d'Administration.

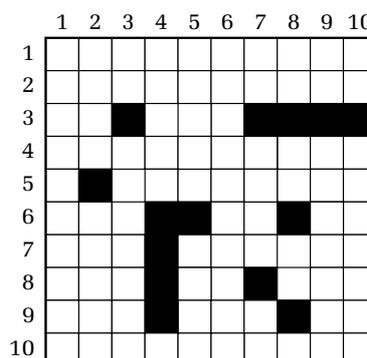
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. La pomme de terre en fait partie. • 2. Ensembles des enveloppes extérieures d'une fleur. • 3. Deux à Rome - ... sur Mer • 4. Permet de mesurer la pente d'un terrain. • 5. A l'origine du camée. • 6. Voile triangulaire chavirée. - Grecque. - Caesium. • 7. Pour appeler. - Port de Grèce. • 8. Muridé. - Exprime le rire ou le pleur. - Unité de formation et de recherche. • 9. Donne son nom à un pain. - Affluent du Danube. - Astate. • 10. Tel un temps agréable.

Verticalement

1. En forme d'épi. • 2. Bourgeon naissant. - Biochimiste. • 3. Lawrencium. - Plantes lacustres. • 4. Possèdent. • 5. Ecrivain Yougoslave. - Fard. • 6. Qualifie un mode de pollinisation. • 7. Courant. - Pétrin malaxé. - Demi petit parisien. • 8. Interjection. - Bonne note. - Comme un ver • 9. Voyelles. - Relatif au rocher. • 10. Police militarisée du parti nazi. - Défriche un terrain boisé, puis le brûle et répand la cendre.



SOLUTION DU N° 24

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	E	L	P	H	I	N	I	U	M
2	E	C	O	L	O	G	I	S	T	E
3	M	I	M	I	L	C	I			
4	O	M	B	P	O	T	A	L	E	
5	I	A	R		O	A	S	I	S	
6	S	N	I	F	S	T	A	S	E	
7	E	T	C	C	I	N	E	S		
8	L		C	A	S	O	A	R	S	
9	L	D	E	P	E	N	S	A	I	
10	E	X	O	C	E	T	S	I	L	